



Commune de Givisiez PAL

Plan d'affectation des zones

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 12 du 20 mars 2015
Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 36 du 4 septembre 2015
Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 3 du 22 janvier 2016
Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 4 du 26 janvier 2018

Adopté par le Conseil communal de Givisiez,

le 16 juillet 2018

Le Syndic



La Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC),

Fribourg, le ... 2-2-MARS-2023

Le Conseiller d'Etat, Directeur



> team +
territoire et mobilité
[11.01.2018]

Echelle : 1:5000
Format : 0.60 x 0.79 m

Légende

- Zone de village (ZV)
- Zone de centre (ZC)
- Zone mixte (ZM)
- Zone résidentielle de haute densité (ZRHd)
- Zone résidentielle de moyenne densité (ZRMd)
- Zone résidentielle de faible densité (ZRFd)
- Zone d'activités (ZACT)
- Zone réservée (selon publication de la DAEC du 08.05.2015)
- Zone administrative (ZADM)
- Zone commerciale (ZCOM)
- Zone d'intérêt général (ZIG)
- IG I
- IG II
- Zone libre (ZL) et objectifs liés au secteur
- Zone de jardins familiaux (ZJF)
- Zone agricole (ZA)
- Aire forestière (AF) (délimitation indicative)
- Périmètre PAD en vigueur
- Périmètre PAD à élaborer
- Secteur à prescriptions spéciales
- Périmètre à énergie de réseau
- Bâtiments non soumis à l'IBUS (Art. 80 al. 5 RelATec)

Mesures de protection

- Périmètre archéologique
- Périmètre de protection des sites construits
- Immeuble / objet protégé, catégorie de protection 1, 2, 3
- Voie de communication historique protégée, cat. de protection 1 et 2
- Élément naturel protégé
- Hors de la zone à bâtir, les boisements hors forêts sont protégés.

Mesures particulières

- Secteur de danger**
 - Danger faible
 - Danger fort
 - Danger indicatif
- Sites pollués**
 - Site pollué - aire d'exploitation
- Cours d'eau**
 - Cours d'eau
 - Espace réservé aux cours d'eau : Les dispositions de l'art 23 "Espace réservé aux eaux" du règlement communal d'urbanisme sont applicables
 - Cours d'eau sous tuyau
 - Bande inconstructible de 4.00 m de part et d'autre du tracé des cours d'eau sous tuyau
- Informations indicatives**
 - Gazoduc (tracé indicatif)
 - Ligne à haute tension
 - Emplacement des antennes de téléphonie mobile
 - Bâtiments non cadastrés

Etapas d'aménagement

Une seule étape d'aménagement est prévue

Fond cadastral
Dangers naturels
Diverses protection de la nature et du paysage

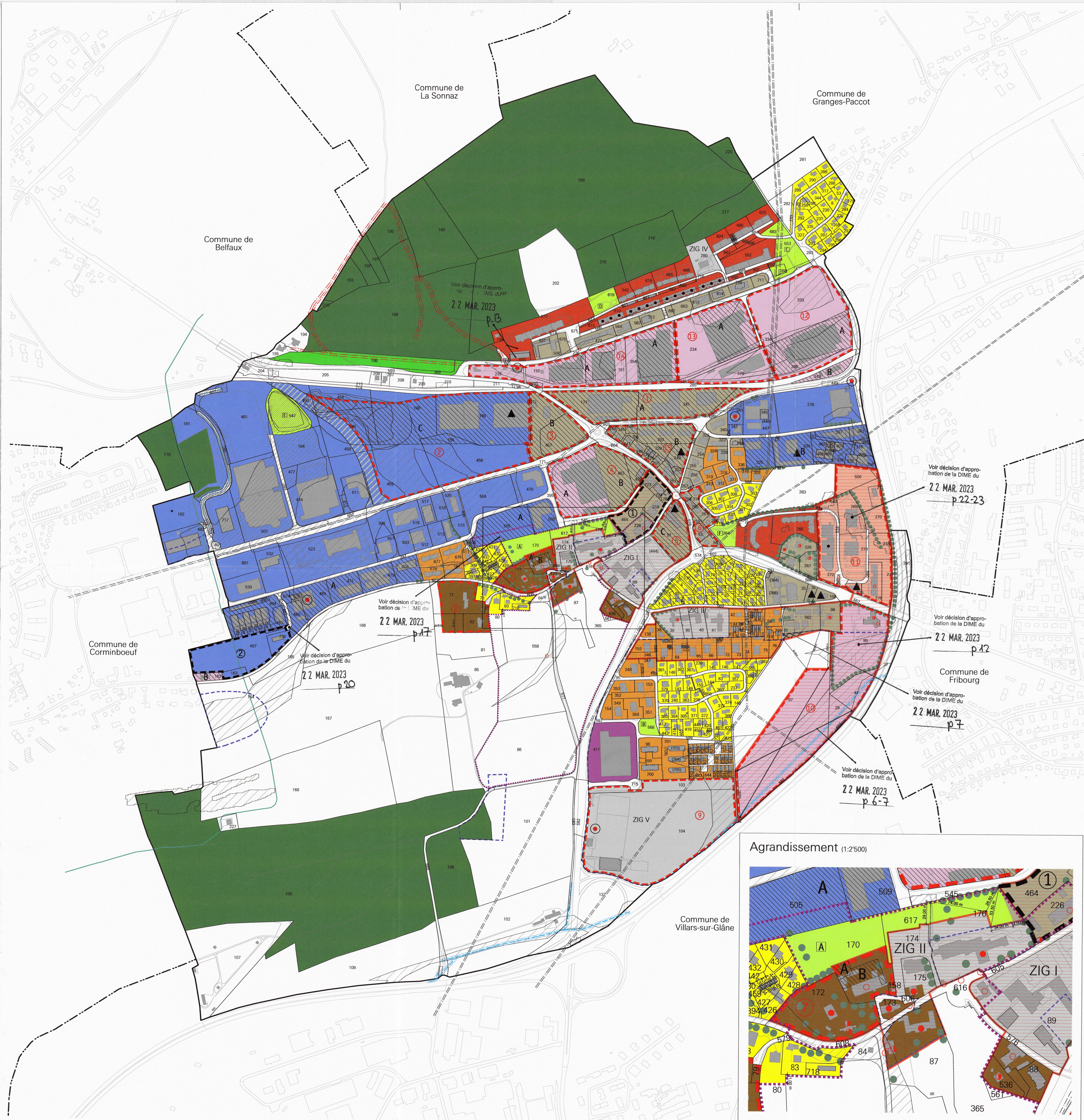
Service cantonal du cadastre et de la géomatique, Situation janvier 2015
Carte de synthèse des dangers naturels "Inondation" et "Crues" du plateau fribourgeois, Fribourg, 2012
© Bureau de la protection de la nature et du paysage du canton de Fribourg

PAD approuvés

- ① Chanteclair
- ② Paul Cantonneau

PAD à élaborer

- ① Les Taconnets
- ② CIG
- ③ Stephan
- ④ Glasson
- ⑤ L'Escale
- ⑥ Les Lilas
- ⑦ De Boccard
- ⑧ Toutvent
- ⑨ Chandolan - Parc des Sports
- ⑩ Corberayes - La Chassotte
- ⑪ La Colline
- ⑫ Le Tir Fédéral
- ⑬ Le Fer
- ⑭ Les Osses
- ⑮ La Verna



Agrandissement (1:2'500)

